



Demande de garde d'enfant par le papa

Par **grenier**, le **25/11/2010** à **08:20**

Bonjour,j'ai une petite fille de 8 ans et suis separée de son papa depuis 2005, j'ai toujours elever ma fille seule car il ne la prenait ke le dimanche car nous habitons à coté puis j'ai demenage plus loin de lui donc il la prend un week end sur deux mais jamais pour les vacances, depuis 2 ans il s'est remis avec une autre femme ki est tres jalouse de moi et depuis peu elle le pousse à demander la garde de notre fille, le week end dernier ma fille est allée chez son pere et elle m'a confié ke tte la famille lui pose des kestions sur moi et sa façon de vivre a la maison de plus elle a entendu son pere et sa compagne parler entre eux de l'eventualite kel vienne habite avec eux, il faut savoir ke ma relation avec ma fille est tres fusionnelle ce ki fait kel ne ve pa aller vivre avec eux cela la tracasse beaucoup ainsi ke moi je ne vous le cache pas, j'ai essaye de prendre contact avec lui pour cela mais malheureusement aucune reponse, j'ai peur kil arrive a me l'enlever car de plus je n'habite pas le bon quartier et ai des souci financier du a mon travail d'ou mon angoisse , que dois-je faire car j'ai peur qu'il y arrive aidez moi svp

Par **Marion2**, le **25/11/2010** à **08:38**

Bonjour,rnrnVous saisissez rapidement en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend votre domicile (puisque votre fille vit avec vous).rnrnLe JAF statuera sur le droit de garde, de visite et d'hébergement et sur le montant d'une pension alimentaire.rnrnEst-ce que le père vous verse une pension alimentaire ? Si ce n'est pas le cas, il faut le signaler dans votre courrier au JAF (ce serait un mauvais point pour le père).rnUn avocat n'est pas nécessaire.rnrnBon courage.

Par **grenier**, le **25/11/2010** à **13:37**

merci pour l'info et pour repondre a votre question il me verse une pension de 120 euros/mois, et de plus il est alcoolique mais depuis peu comme par hasard il ne boit plus du moins plus devant la petite car c'est ce qu'elle lui reprochait et ne voulait plus le voir

Par **Marion2**, le **25/11/2010** à **13:57**

[citation]il est alcoolique[/citation]rn rn Tant que vous ne pouvez pas le prouver, abstenez vous d'en parler au JAF, ça se retournerait contre vous.

Par **grenier**, le **25/11/2010** à **17:33**

lorsque je me suis separee de lui j'ai depose 3 plaintes pour violences contre lui , c'est passe au tribunal et il a ecope de 3 mois avec sursis

Par **Marion2**, le **25/11/2010** à **17:40**

Effectivement, il faut le signaler au JAF, ça joue en votre faveur.

Par **grenier**, le **26/11/2010** à **08:52**

merci pour vos conseils a bientot